CONFERENCE D'EXAMEN DE LA DIMENSION HUMAINE Sessions 8-9

L'éducation aux droits de l'Homme en France

03/10/08

L'universalité des droits de l'homme doit toujours être rappelée aux adultes, aux jeunes, aux enfants.

L'Education a pour objectif de faire comprendre aux élèves les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme.

Pour ce faire, une éducation fondée sur la transmission des connaissances et le respect des droits de l'homme est indispensable.

En France, les valeurs d'égalité, de liberté, et de respect d'autrui sont au cœur de l'Ecole républicaine : les références à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 -texte fondateur de la République française- et à la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 sont donc pleinement intégrées aux enseignements dispensés tout au long de la scolarité.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 indique que la Nation fixe comme mission première à l'école « Outre la transmission des connaissances, [...] de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

L'Ecole est un lieu d'acquisition des savoirs et des compétences, d'attitudes de respect de l'autre, indispensables pour s'intégrer à la société et bien vivre ensemble. L'Ecole contribue à la formation du citoyen autour de valeurs communes, dont fait partie le refus de toutes les formes de discrimination.

La transmission des connaissances, la sensibilisation à la diversité et au respect de la dignité de la personne ainsi que la lutte contre les discriminations s'appuient sur le contenu des enseignements, les orientations pédagogiques et la formation des enseignants. Les actions éducatives, transversales et pluridisciplinaires menées en partenariat participent à l'éducation aux droits de l'Homme.

* * * *

I- LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES SE REFLETENT:

- > DANS LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES PUBLIE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, LE 20 JUILLET 2006
- > DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE DES DROITS DE L'HOMME, DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES ET LES ENSEIGNEMENTS.
- > DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS
- 1 Le socle commun de connaissances et de compétences, que tous les élèves doivent avoir acquis à l'issue de leur scolarité obligatoire accorde une large place aux Droits de l'Homme et à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Depuis 2006, le socle commun définit la « *culture commune pour tous les élèves* » que l'école a mission de transmettre à tous les élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire.

Ce socle comprend sept piliers qui font une large part à l'apprentissage de la vie en société, aux valeurs de la République, à la reconnaissance de la diversité des cultures et à l'universalité des droits de l'homme :

- 1- la maîtrise de la langue française ;
- 2- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- 3- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- 4- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- 5- la culture humaniste;
- 6- les compétences sociales et civiques ;
- 7- l'autonomie et l'initiative.

La dimension citoyenne est présente dans tous les piliers, mais 5 de ces compétences, en particulier le pilier 6 des **compétences sociales et civiques** et le pilier 7 « **autonomie et l'initiative** », se réfèrent directement ou indirectement aux droits de l'homme, à la lutte contre le racisme, à la diversité culturelle, ainsi qu'à l'apprentissage de la civilité et de la vie en société.

<u>a)</u> <u>Le pilier 1, la maîtrise de la langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité » ;</u>

b) le pilier 2 encourage la pratique d'une langue vivante étrangère

L'apprentissage d'une langue étrangère doit développer chez les élèves la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Elle favorise le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers, de voir des films en version originale. Elle développe également l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres cultures, d'autres façons de penser ou d'agir et permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes.

c) L'ouverture des élèves à la diversité du monde est explicitement inscrite dans le pilier 5 consacré à la culture humaniste qui contribue à la formation de la personne et du citoyen.

Dans ses dimensions historiques, géographiques, artistiques et civiques, la culture humaniste ouvre l'esprit des élèves à l'évolution des civilisations, des sociétés, des faits religieux et des arts. L'objectif est d'inciter les élèves à se projeter plus lucidement dans l'avenir en développant leur faculté d'analyse par une connaissance, entre autres, des droits de l'homme, « du fait religieux, en Europe et dans le monde en prenant notamment appui sur les textes fondateurs » (en particulier la Bible et le Coran) « dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ». A l'instar des autres compétences, elle implique :

- des connaissances, telles que des repères géographiques et historiques (« les différentes périodes de l'histoire de l'humanité (...), ainsi que les ruptures »...., la compréhension de « l'unité et de la complexité du monde par une première approche (...) « de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions ;

- des capacités, comme celle de « mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité » ;
- des attitudes : « la culture humaniste a pour but de développer une attitude de curiosité (...) pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité) » ;

<u>d)</u> <u>L'éducation aux droits de l'Homme traverse l'ensemble du socle, mais est particulièrement présente dans le pilier 6, intitulé « Compétences sociales et civiques».</u>

Les compétences civiles et sociales renvoient à l'objectif de préparer les élèves à réussir leur vie en société, d'être pleinement responsables, autonomes et ouverts à l'initiative, d'être « en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence : cela implique l'appropriation progressive des règles de la vie collective (le respect de soi et le respect des autres, la civilité, la tolérance, le refus des préjugés et des stéréotypes »). Ces attitudes nécessitent la connaissance, notamment, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Convention internationale des droits de l'enfant, du fonctionnement de la justice et des règles de l'Etat de droit et du principe de laïcité.

e) <u>Le pilier 7 « Autonomie et initiative », définit l'autonomie de la personne comme « le complément indispensable des droits de l'homme</u>

2 - Dans ce même sens, à toutes les étapes de la scolarité, les programmes scolaires et les enseignements mettent l'accent sur les droits de l'homme.

Toutes les disciplines scolaires (éducation civique et morale, histoire, littérature, philosophie...) contribuent à la connaissance des valeurs, de la culture et de la formation du jugement critique. Chaque enseignement, selon sa démarche pédagogique et ses contenus propres, entraîne à l'exercice de la réflexion argumentée.

De nouveaux programmes entrés en vigueur dans les séries technologiques des lycées (2007), à l'école primaire et au collège (rentrée 2008 et 2009) prennent en compte des questions majeures pour notre société : le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, les apports successifs de l'immigration, le rapport à

HDIM.DEL/549/08 20 October 2008

l'autre et la compréhension de la diversité du monde. Ces questions sont reprises dans les programmes du lycée. Elles donnent aux élèves des éléments de culture et de réflexion leur permettant de refuser toutes les formes de racisme et de discrimination.

Ce travail peut se faire en pluridisciplinarité, en langues vivantes, en lettres, en philosophie comme en histoire.

Au primaire, au collège comme au lycée, sont abordés, à titre de documents de référence, les grands textes concernant les droits de l'Homme: la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention internationale des droits de l'enfant, la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

-École primaire (2-11 ans)

A l'école primaire, l'élève apprend les thèmes relatifs au «vivre ensemble ». Il est amené à prendre progressivement conscience de l'articulation entre liberté personnelle, contraintes de la vie sociale et affirmation des valeurs partagées. En s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, notamment en son article premier, l'élève apprend enfin quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles il n'est pas possible de transiger : c'est en ce sens que le ministre de l'Education nationale a rappelé en février 2008 que les nouveaux programmes du primaire font «explicitement référence à la question de la traite des Noirs et de l'esclavage, ainsi qu'à l'extermination des Juifs et des tziganes par les Nazis ».

Ces nouveaux programmes introduisent également « l'instruction civique et morale qui remplace l'éducation civique. ». « Cet enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales, depuis l'observation des règles élémentaires de civilité jusqu'aux règles d'organisation de la vie démocratique ».

-Collège (11 à 15 ans)

A travers l'analyse de situations issues de la vie quotidienne, et la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des enseignements d'éducation civique et morale, les élèves sont formés à l'autonomie et à la responsabilité. Le thème général de l'année de 5^{ème} « La diversité et l'égalité » conduit les élèves à appréhender la diversité humaine, à réfléchir aux discriminations racistes et à en montrer les

HDIM.DEL/549/08 20 October 2008

conséquences pour ceux qui en sont victimes. En classe de 4^{ème} le thème, « Libertés, droit, justice », définit les libertés fondamentales, dont la liberté religieuse, et fait prendre conscience aux élèves que l'exercice de celles-ci doit tenir compte de l'intérêt général.

Le programme actuellement mis en œuvre par les professeurs d'histoire-géographie est construit autour des notions de « personne humaine » et de « citoyen ».

Il annonce trois finalités principales :

- l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté ;
- l'éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives ;
- l'éducation au jugement.

-Lycée (16 - 18 ans)

Au lycée, les notions de droits de l'homme, de liberté, d'égalité, de responsabilité et de légitimité sont au programme de l'enseignement civique. L'architecture d'ensemble du programme, sur les trois années du lycée, consiste à redécouvrir -par l'analyse - la notion de citoyenneté (classe de seconde), à en étudier les principes, modalités et pratiques (première) et à la confronter aux réalités du monde contemporain (terminale).

3- Les thèmes portant sur l'étude des génocides, l'enseignement de l'histoire de l'immigration ou des faits religieux sont également traités dans les programmes scolaires et permettent aux élèves d'engager une réflexion sur le racisme, l'antisémitisme ou la xénophobie.

-L'étude des génocides

L'enseignement des génocides, en particulier l'extermination des juifs et des tziganes et le génocide des arméniens est présent à tous les niveaux de la scolarité pour faire réfléchir les élèves aux notions de violence de masse, de totalitarisme, de génocide, de crimes contre l'humanité, mais aussi de responsabilité individuelle et collective, de résistance à la barbarie, de droits humains universels. Au delà de l'indispensable connaissance historique, cet enseignement a une finalité politique et éthique.

-L'enseignement de l'histoire de l'immigration

Les nouveaux programmes d'histoire présentent l'histoire de l'immigration comme partie intégrante de l'histoire nationale et européenne. L'enjeu est de construire un espace commun, définissant l'identité nationale dans toute sa complexité, sa richesse et ses interactions avec le présent. Les enfants issus de l'immigration sont intégrés à l'histoire nationale française.

-L'enseignement des traites négrières et de l'esclavage.

L'esclavage et la traite des Noirs sont une des sources historiques des idéologies racistes. Cette question est traitée dans les nouveaux programmes du primaire et de la classe de quatrième au collège.

-La compréhension de la diversité des civilisations et des regards sur le monde

- L'enseignement des faits religieux

L'enseignement des faits religieux est présent dans les programmes des différentes disciplines, sans former une discipline particulière. Les faits religieux sont enseignés de manière pluraliste et rigoureusement laïque, en distinguant croyances et savoirs, et sont présentés dans leur environnement spatial, social et historique. Ils permettent aux élèves d'avoir une intelligibilité culturelle et historique du patrimoine mondial, de comprendre la place et le rôle du religieux dans le monde actuel, de se familiariser avec le langage symbolique. La place faite à l'étude des faits religieux est donc forte dès l'école primaire où est abordé l'Islam, mais surtout au collège dans les programmes d'histoire, où sont présentés les trois grands monothéismes. Les programmes du lycée général et technologique de seconde reprennent l'étude des monothéismes et approfondissent en première et terminale générales la réflexion sur l'évolution des croyances et des pratiques religieuses depuis le milieu du XIXème siècle. La connaissance des différentes traditions religieuses a une dimension civique de respect mutuel dans un contexte de pluralité religieuse croissante de la société française.

- Les nouveaux programmes de collège en histoire font une place importante à l'ouverture sur des civilisations extra-européenne.

Quelques exemples : en classe de 6^{ème} « Regards sur des mondes lointains » permet de présenter la Chine des Hans ou l'Inde classique ; en 5^{ème}, « Regards sur l'Afrique » évoque quelques aspects d'une civilisation de l'Afrique sub-saharienne et de sa production artistique. L'accent est mis sur la capacité à décrire des exemples de civilisation lointaine à partir d'une œuvre d'art,

d'une invention, d'un mythe...Cela permet une convergence avec d'autres disciplines, notamment l'histoire des arts qui contribue à la transmission d'une histoire interculturelle et participe à une éducation au patrimoine mondial.

4- Le cahier des charges de la formation des maitres au sein des Instituts Universitaires de Formation des Maitres (IUFM) intègre les valeurs républicaines de respect de l'autre

En matière d'éducation aux droits de l'homme, formations, outils pédagogiques et ressources documentaires de tous types accompagnent les équipes éducatives.

Ils s'articulent autour des trois grands axes :

- une réflexion sur les discriminations et l'étude de situations concrètes qui portent atteinte aux droits des personnes dans l'espace scolaire;
- la formation à l'enseignement des périodes de l'histoire porteuses de mémoires conflictuelles ;
- l'enseignement du fait religieux dans une perspective laïque qui contribue à la construction d'une culture commune tout en respectant les convictions de chacun.

Le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM détaille les compétences professionnelles exigibles des professeurs. La première d'entre elle, « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » demande à chaque professeur de connaître les grandes valeurs de la République, la laïcité, le refus de toutes les discriminations, la mixité, l'égalité entre les hommes et les femmes. Le futur enseignant doit savoir prendre en compte la diversité des élèves ; cela suppose qu'il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des règles communes.

Le plan de formation national du ministère propose depuis 2002 des séminaires sur le rapport entre histoire et mémoire, l'enseignement du fait religieux, la pédagogie des questions « sensibles », l'égalité filles-garçons. En 2009, est prévu un séminaire : « Prendre en compte la diversité à l'école : des savoirfaire à partager ».

De plus, le ministère fournit des outils diffusés gratuitement pour accompagner les équipes éducatives : Le guide républicain, l'idée républicaine aujourd'hui ensemble de textes divers pour permettre aux enseignants d'aborder les questions de racisme, des droits et des libertés ; *Shoah*, le DVD du film de Claude Lanzmann a été envoyé dans tous les lycées en 2004.

De nombreuses académies relaient les préoccupations du ministère et prévoient dans leur plan de formation continue une sensibilisation des enseignants à la lutte contre les discriminations.

A titre d'exemple, pour l'année 2008-2009, l'académie de Créteil propose des modules de formation sur l'analyse et la prévention des discriminations dans le cadre scolaire et un module intitulé « *Prendre en charge des particularités de chaque élève pour construire une culture commune* ».

L'académie de Versailles propose un module « Vivre ensemble : l'autre enjeu pour l'École » ; un module « Les valeurs de la résistance dans la citoyenneté aujourd'hui » dont l'objectif est d'engager les élèves à faire vivre une valeur de la Résistance qui leur est collectivement chère par une action concrète engagée dans la durée; un module intitulé « Immigration : Histoire, mémoires, représentations, » dans le cadre du partenariat entre l'académie et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), ou encore un module « Diversités culturelles ».

Par ailleurs, la Commission nationale consultative sur les droits de l'homme (CNCDH) organise, en lien avec les IUFM, des formations spécialisées sur les droits de l'homme.

II - LES ENSEIGNEMENTS SONT COMPLETES PAR DE NOMBREUSES ACTIONS EDUCATIVES.

Pour développer une culture humaniste, des compétences sociales et civiques, et participer à la construction d'une histoire commune, des actions éducatives transversales et pluridisciplinaires sont menées tant dans la classe qu'hors de la classe et dans le cadre de partenariats. Elles peuvent s'articuler autour de différentes manifestations : concours, commémorations, journées d'action. Elles permettent aux élèves de s'impliquer dans des actions collectives qui favorisent compréhension et tolérance. Parmi les actions éducatives proposées :

a) les concours

• En 2007-2008, les droits de l'homme sont l'un des deux thèmes proposés aux classes de primaire participant au *Parlement des enfants*. Cette opération organisée conjointement par le président de l'Assemblée nationale et le ministère de l'Education nationale s'adresse aux écoliers de CM2. Les classes choisies élaborent une proposition de loi et élisent des délégués

juniors qui participeront à une séance spéciale au palais Bourbon, pendant laquelle ils voteront pour choisir la meilleure proposition.

- Par ailleurs, **le Prix des droits de l'Homme René Cassin**, organisé par la Commission nationale consultative des droits de l'homme et la direction générale de l'enseignement scolaire, récompense depuis 1988 les meilleurs travaux des collégiens et des lycéens sur ce thème. Les travaux réalisés au titre de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage peuvent être valorisés dans le cadre de ce prix. A l'occasion de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le sujet du prix est en 2008 : « 1948-2008 : la Déclaration universelle des droits de l'homme aujourd'hui ».
- De même, en 2007, 46 382 collégiens et lycéens ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Le sujet du concours de cette année est : « L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance. ».

b) les commémorations et opérations nationales ou internationales auxquelles la communauté éducative s'associe, comme la Journée du refus de la misère (17 octobre); la journée des droits de l'enfant (20 novembre); la Semaine de la solidarité internationale en novembre ; la journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, commémorée le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz; la journée mondiale des droits de la femme (8 mars); la journée mondiale et semaine nationale de lutte contre le racisme en mars qui donne notamment lieu à des débats en partenariat avec un grand nombre d'associations pour sensibiliser les élèves au respect des droits de l'Homme à partir de situations concrètes vécues dans le quotidien de la classe, de l'établissement ou hors du temps scolaire; la journée du 10 mai qui, depuis 2006, est consacrée à une réflexion sur l'esclavage et son abolition.... Le 10 mai correspond à la date anniversaire de l'adoption de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme un génocide. Le 2 décembre est la journée internationale pour l'abolition de l'esclavage...

Cette année, les établissements scolaires sont particulièrement sensibilisés au 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 2008).

De surcroît, depuis 2004, ces opérations s'inscrivent dans le dispositif des « parcours civiques », qui, grâce à un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'association « Civisme et

HDIM.DEL/549/08 20 October 2008

démocratie » (CIDEM), vise à assurer une plus grande unité entre les différentes opérations d'éducation à la citoyenneté et la commémoration d'événements tout au long de l'année.

Ces «parcours civiques» mettent également à la disposition des enseignants plus de 500 outils pédagogiques et propositions d'activités en ligne (http://www.parcoursciviques.cidem.org) qui viennent enrichir un éventail déjà très large de ressources documentaires (livres, films, expositions, sites...).

c) de nombreuses initiatives sont engagées avec de multiples partenaires

Pour citer quelques exemples d'actions dans les académies :

Académie de Paris

- En 2005-2006, à l'initiative du rectorat de Paris, les établissements ont été sollicités pour mettre en œuvre la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la LICRA pour lutter contre le racisme à l'école.
- Cité scolaire Voltaire: au collège, dans une approche transversale avec intervention des professeurs, des conseillers principaux d'éducation (CPE) mais aussi des personnels de santé scolaire, un travail s'est appuyé sur le court métrage "le foot pour la tolérance". Une série d'entretiens avec les joueurs de l'Equipe de France aborde, entre autres sujets le racisme et la discrimination.

Académie de Strasbourg

Le « *Mois de l'Autre* » initié par le Conseil régional d'Alsace et le rectorat de Strasbourg en mars 2005, a pour objectif de développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la lutte contre toutes les formes de racisme, d'intégrisme, d'antisémitisme et de xénophobie. En 2007, 64 établissements, lycées, collèges et centres de formation d'apprentis (CFA), soit 10000 élèves, se sont mobilisés dans diverses actions menées autour de grands thèmes comme : les discriminations sous toutes leurs formes, l'Alsace et l'histoire de l'immigration.

Un catalogue de fiches « actions » recense les propositions des associations comme la Licra et La ligue des droits de l'homme (rencontres-débats sur le racisme, l'antisémitisme,)

11

Les rencontres régionales ont eu lieu en mars 2007 ; des ateliers-spectacles ont montré le travail des élèves et des acteurs du monde associatif ; des tables-rondes ont porté sur des itinéraires positifs de réussite, la place de l'enseignement des religions au lycée, les discriminations et les banlieues, la violence dans le sport. La prévention du racisme et de la xénophobie est au cœur de ces dispositifs.

Par ailleurs, des conventions de partenariat permettent de faire visiter aux élèves des lieux de mémoire (ainsi, en Ile de France, chaque année depuis 2000, un partenariat entre le Conseil régional et le Mémorial de la Shoah a permis à 3 840 lycéens franciliens étudiant dans 684 lycées publics et privés sous contrat de se rendre au camp d'Auschwitz-Birkenau).

De nombreuses associations mettent en place des opérations en partenariat avec le ministère de l'Education nationale pour sensibiliser les jeunes à la pratique des droits de l'homme.

A ce titre, la participation à la vie associative (associations sportives, foyers et clubs socio-éducatifs, coopératives scolaires...) comme à la vie démocratique des établissements (élection des délégués de classe, conseils de coopération de classe, instances représentatives des lycéens...) contribuent à l'apprentissage de la prise de responsabilité, de la vie en société et du respect de l'autre.

Enfin, le Ministère de l'éducation nationale poursuit son action pour lutter contre tous les préjugés racistes, antisémites et xénophobes.

En se dotant d'un dispositif de prévention et de veille contre les actes racistes et antisémites, le ministère de l'Éducation nationale réaffirme sa détermination à faire en sorte que l'École reste un lieu privilégié du vivre ensemble. Une mission nationale « Laïcité-Intégration » assure une veille des actes racistes et est le correspondant des associations qui luttent contre toutes les formes de discriminations.

Ce dispositif s'appuie sur la circulaire interministérielle du 13 septembre 2004 sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui vise à améliorer la réactivité face aux actes racistes, à faciliter la prise en charge et des victimes et à développer des actions éducatives de prévention et des plans de formation communs aux trois ministères chargés de la Justice, de l'Intérieur et de l'Education nationale.

La mission « Laïcité-Intégration » travaille en partenariat avec la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Installée en juin 2005, cette autorité indépendante composée de personnalités issues du monde associatif et syndical a pour mission d'accompagner et de conseiller les victimes de discriminations, ainsi que de contribuer à faire évoluer les mentalités. Deux champs prioritaires ont été définis : l'emploi et l'école.

HDIM.DEL/549/08 20 October 2008

La circulaire relative à la rentrée scolaire 2008 (BO n°15 du 10 avril 2008) inscrit dans les 10 grandes priorités de la politique du ministère la lutte contre toutes les formes de discrimination : « Au sein des établissements, une importance particulière devra être accordée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne : violences racistes et antisémites, violences envers les filles, violences à caractère sexuel, notamment l'homophobie. »

* * *

Pour conclure sur une note rétrospective, on peut dire que l'éducation aux droits de l'homme s'est progressivement structurée en France depuis 25 ans au point d'être parvenue, en 2008, à comprendre aussi bien la volonté de transmettre des attitudes de respect de l'autre que celle de transmettre des savoirs. Au-delà de l'apprentissage de la vie démocratique dans les établissements scolaires et outre l'enseignement de l'éducation civique et morale, les disciplines comme l'histoire, la géographie ou l'enseignement de la littérature ont progressivement intégrés l'éducation aux droits de l'homme. La transmission et la construction de VALEURS républicaines liées au respect de la dignité de la personne et aux droits de l'homme chez les élèves s'appuie sur l'interaction entre connaissances et pratiques.

Le triptyque savoirs- pratiques- valeurs constitue en effet le fondement pédagogique d'une éducation aux droits de l'homme.